
Discours de la députation du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui fait part à la Convention des progrès de l'esprit public parmi leurs concitoyens, et envoient l'état des offrandes patriotiques, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui fait part à la Convention des progrès de l'esprit public parmi leurs concitoyens, et envoient l'état des offrandes patriotiques, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 353-354;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26889_t1_0353_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Observations : Les 273 liv. 15 s. en assignats n'ont point été envoyés; on les emploiera en achat d'effets qui seront envoyés au magasin militaire comme les autres.

[Extrait des délibérations; 4 flor. II].

Citoyens, a dit le vice-président, vos cœurs ont été sans doute délicieusement affectés à la vue du concours des républicains qui, pendant cette séance, se sont empressés de déposer sur votre bureau, leur offrande patriotique. Nous n'avons point à regretter le tems que nous avons employé, depuis le commencement de la révolution, à instruire le peuple puisqu'il nous prouve par un dévouement sans bornes, qu'il est prêt de tout sacrifier à la patrie. Il est donc digne de la liberté dont nous lui avons fait connaître les charmes et que nos représentans luy ont conservé, malgré les efforts perfides de tous les malveillans.

Dignes de la liberté que nous avons reconquise, nous devons nous féliciter d'avoir accéléré les progrès de la Raison. Bientôt le vil égoïsme cachera sa tête hideuse dans la poussière ou désertera la terre de la liberté.

Déjà, quoiqu'indigent, notre district a fourny plus de 2 000 chemises, quantité de bas, de souliers, de matelas, de couvertures, enfin nombre d'effets qui ont été remis au dépôt de notre département.

Il est bien flatteur pour nous de voir tous les citoyens à l'envi des uns des autres, accourir au secours de la patrie, et pour vous convaincre que leur zèle est bien loin de se ralentir, j'ai cru, avant de lever la séance, devoir vous instruire que les différentes offrandes déposées sur votre bureau, composent une somme de 2 477 liv. 10 s.

Aussitôt l'assemblée s'est levée spontanément, et la salle a retenti des cris de vive la Convention nationale, vive la République une et impérisable!

Un membre ayant demandé et obtenu la parole a dit: L'assemblée a toujours saisi avec empressement l'occasion de donner à la Convention nationale des preuves de son attachement à elle, et de son ardent amour pour la patrie; empressons-nous de lui adresser l'offrande déposée sur notre bureau. Si les besoins de la patrie sont grands, nous convainçons la Convention que notre zèle ne l'est pas moins. Je demande que l'assemblée députe le citoyen Dupont vers la Convention nationale, pour luy présenter son offrande civique, et luy exprimer son respect pour ses loix, son attachement à elle et son amour pour la patrie et la liberté. En conséquence, que la somme provenant des dons patriotiques soit remise aux mains du citoyen Dupont avec autorisation de la convertir en effets d'équipement et armement militaire ou autres, si quelques membres de la Convention luy objectaient qu'une offrande en effets flatterait plus qu'en assignats.

L'assemblée délibérant sur cette proposition appuyée par plusieurs membres, a arrêté qu'elle députe vers la Convention nationale le citoyen Dupont, l'un de ses membres, pour luy faire agréer la somme de 2 477 liv. 10 s. qu'elle offre à la patrie; l'a invité d'exprimer à la représentation nationale, son respect pour les loix, son amour pour la patrie et la liberté.

A arrêté en outre qu'elle autorise son député Dupont à convertir cette somme en effets, soit d'équipement, armement militaire ou autre, dans le cas que quelques membres de la Convention luy observeraient que ce don la flatterait davantage.

A arrêté enfin que copie des arrêtés cy dessus sera délivrée et remise aux mains du citoyen Dupont pour luy servir et valoir de commission.

Le présent extrait délivré le 13 floréal 2^e année républicaine certifié véritable et conforme au registre des délibérations de la Société populaire, séante à Falaise, département du Calvados, par nous soussignés.

VACHET (présid.), SÉRANT (vice-présid.), DAIZE (secrét.), BRUN, MORIN l'aîné, LEGOUX, FOUQUES, DUPONT (commissaire) (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, admission des députés aux honneurs de la séance (2).

46

Les administrateurs du district de Bapaume (3) font part à la Convention des progrès de l'esprit public parmi leurs concitoyens: ils joignent à cette adresse l'état de leurs offrandes patriotiques, et celui d'une quantité considérable de matières d'or et d'argent, provenantes, soit des églises, soit des maisons d'émigrés et de condamnés, ou trouvées dans divers endroits ou l'avarice contre-révolutionnaire les avoit recélées (4).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens,

L'esprit révolutionnaire est élevé dans ce district à la plus grande hauteur; l'opinion de la masse du peuple s'aggrandit de jour en jour; les ennemis de la patrie sont incarcérés; le glaive de la loi tombe sur la tête des coupables. Le fanatisme n'est plus; chacun est empressé de se lancer dans la carrière pour porter les derniers coups à ce monstre; déjà et depuis longtemps les églises, ces réceptacles du mensonge, et de l'hypocrisie ont été dépouillées de ces métaux précieux inutilisés dans la main des prêtres mais que les hommes libres sauront conserver à la prospérité de l'Etat et à la subsistance des malheureux. Nous vous en renvoyons 2500 marcs environ.

Nous vous aurions fait plus tôt cet envoi si nous n'avions porté plus loin nos vues. Toutes nos communes éclairées par des missionnaires ardents annonçaient qu'elles ne tarderaient pas à se dégager des lieux de la superstition et à renoncer expressément à tout culte public. Nous désirions présenter à la fois ce

(1) C 302, pl. 1087, p. 12. Dupont, orateur, est comm^t en second du 1^{er} bataillon de la garde nationale de Falaise; p. 13, p. 14, (état des dons, certifié le 4 flor. par Richomme (agent nat.), Lanormandie (présid.), Bellinger, Choime, Bouquerel, Maunory).

(2) P.V., XXXVII, 226.

(3) Pas-de-Calais.

(4) P.V., XXXVII, 226. B¹ⁿ, 30 flor. (suppl^t); *Ann. patr.*, n° 500; *J. Sablier*, n° 1320.

double hommage à nos Législateurs. Nos espérances viennent de se réaliser. Il n'est aucune commune de ce district dont le procès-verbal de renonciation au culte public ne soit déposé dans nos archives. Toutes ont déclaré solennellement au pied de la liberté qu'elles ne voulaient plus reconnaître d'autre culte que celui de la Raison et du républicanisme. Non, il n'est pas une seule commune qui ait émis un vœu contraire.

Il n'existe donc plus de prêtres dans cet arrondissement; le crime va donc en disparaître. La raison et la vertu ne trouveront plus d'obstacle à leur triomphe.

Nos administrés n'ont pas là borné leur enthousiasme patriotique; ils ont encore chacun, à raison de ses facultés, fait à la patrie quelques oblations. 16 à 17000 liv. en assignats et en numéraire, plusieurs paires de boucles d'argent, des croix d'or, 2000 chemises, 300 paires de bas, 100 paires de draps, et une infinité d'autres objets d'habillement dans la même proportion, voilà leur offrande. Nous vous adressons les assignats, le numéraire, les boucles et les croix; les autres objets seront transmis au dépôt le plus voisin de l'armée pour le service des défenseurs de la patrie.

Nous vous faisons aussi parvenir 203 marcs d'argenterie et près de 10000 liv. de numéraire provenant en partie des fouilles qui ont été faites dans des maisons d'émigrés et de quelques particuliers.

Citoyens représentans, le district de Bapaume est digne de la liberté, à l'affermissement de laquelle vont nous conduire et vos travaux sublimes et le courage héroïque de nos soldats républicains. Notre zèle pour la chose publique ne se ralentira jamais; nous ne faisons pas de phrases brillantes, nous écrivons peu mais aussi nous agissons. 5000 hommes sortis du sein de ce district combattent les tyrans et leurs satellites. Dix salpêtrières produisent la foudre qui doit les écraser. La fonderie de Douai manquait de cuivre rouge pour la fabrication des canons; tous les citoyens se sont empressés d'offrir leurs ustensiles de ménage sans réclamer aucune indemnité. 5000 marcs ont été le produit de la collecte. Nous avons envoyé à la même fonderie 125 milliers de métal de cloches.

Il n'est aucun district qui contribue comme celui de Bapaume à l'approvisionnement de l'Armée du Nord.

Les représentans du peuple près de cette frontière ont rendu à nos administrés la justice que méritait leur zèle et leur promptitude à obéir aux réquisitions; nous prenons cependant tous les jours sur notre nécessaire, mais les sacrifices ne coûtent pas à des républicains et d'ailleurs faut-il penser à se réserver des moyens de subsistance pour une époque éloignée, lorsque l'armée pourrait en manquer à l'instant même! Faut-il calculer arithmétiquement, faut-il délibérer froidement, lorsqu'il s'agit du salut public?

Les routes nationales sont réparées, les écoles primaires s'organisent, le paiement des domaines nationaux, celui des contributions s'effectuent avec célérité; depuis longtemps les contributions de 1791 sont acquittées en totalité; celles de 1792 viennent de l'être; presque tous les rôles sont en recouvrement pour 1793; des

paiements ont même déjà été faits sur l'exercice de cette dernière année.

La vente des biens des émigrés s'opère avec activité et avec le plus grand avantage pour la République; nous nous renfermons strictement dans les dispositions de la loi qui veut que ses biens soient vendus en très petites portions. 6 à 700 adjudications ont été prononcées; 1 million en a été le prix; et cette somme doublait l'estimation. La confiance dans l'acquisition de ces biens est aussi grande qu'il est possible de le désirer; chaque citoyen veut absolument posséder un petit domaine d'émigrés.

Et c'est pour ainsi dire au milieu du théâtre de la guerre que tout cela se réalise. Tel est le caractère du français; telle est son énergie; rien ne l'alarme, rien ne l'ébranle; pas même un revers.

Semblables aux Romains, nous exposerions en vente le terrain où campe Annibal que des acheteurs se présenteraient encore en foule.

Législateurs, continuez vos travaux; restez à votre poste, le salut de la patrie l'exige. N'abandonnez les rênes du gouvernement qui vous ont été confiées que lorsque la statue de la liberté sera affermie sur sa véritable base. Les nuages qui rembrunissaient l'horizon politique ont disparu; les complots liberticides ont été déjoués; les conspirateurs ont été punis; mais il en est peut-être encore qui trament dans les ténèbres; n'allez donc pas remettre les destins du peuple français en des mains qui pourraient être moins pures que les vôtres; songez combien il vous a fallu de courage, de ténacité, d'énergie pour gravir cette Montagne sur laquelle vous siègez aujourd'hui majestueusement; continuez d'y proclamer ces loix justes qui doivent nous régénérer pour le bonheur et la vertu; continuez d'aterrer tous les ennemis de la liberté sous le poids des grandes mesures révolutionnaires; oui, tandis que du sein de cette Montagne sacrée jailliront des sources pures qui doivent répandre partout l'abondance et la vie, que des foudres terribles lancées du sommet de cette même Montagne, effraient l'univers et réduisent en poudre les tyrans et les trônes (1).

[Etat des dons].

16 104 l. 2 s. 5 d. en assignats, 84 l. 3 d. en numéraire, 5 000 marcs envoyés à Douai, 1 971 chemises, 196 draps, 305 paires de bas, 71 paires de souliers, 20 habits, 50 veste et gilets, 21 mouchoirs, 45 paires de guêtres, 43 culottes et pantalons.

Les différentes communes du district ont envoyé à la fonderie de Douai 125 milliers de métal de cloches.

[Etat des or, argenteries, autres matières, provenant des églises, émigrés, condamnés, et trouvés cachés dans le distr.; 18 flor. II.]

18 caisses pesant 4 072 marcs, 3 on. 1 g. 1/2. Les matières contenues dans les caisses pèsent : 3 070 m. 3 on. 1 g. 1/2.

Argent monnayé : 7 035 liv.

(1) C 302, pl. 1087, p. 15, (signé Croisille, Beynez, Théry, Hubert, Térot, Caignet, Le Poivre, Barbet, et une signature illisible); p. 16 et 17.